



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Sur convocation du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le Jeudi 25 juin 2020 à 11 heures à l'Immeuble « El Joumena » sis au Lac III, Tunis, exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister et en se limitant au bureau de l'Assemblée conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019 ;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;
10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019 ;

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver sans réserve lesdits rapports.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2019.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées ;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2019 :

Résultat de l'exercice	19 050 226
Report à Nouveau	311 939
Résultat disponible	19 362 165
Réserve Légale	(968 108)
Bénéfice Distribuible	18 394 057
Dividendes à distribuer	(18 284 118)
Résultats reportés	109 939

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de dix-huit million deux cent quatre-vingt-quatre mille cent dix-huit dinars (18 284 118,000 dt) à titre de dividende soit trois cent trente-trois millimes (0,333 dt) par action à payer à partir du

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner Quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2019 à la somme globale et annuelle de **32 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019 à la somme globale et annuelle de **28 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux adjoints dans d'autres sociétés.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel

l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à